

Arrêté ministériel portant modification de l'agrément des systèmes d'épuration individuelle X-Perco® C 90 23 et 30 EH tricuve présentés par la Société Eloy Water sise à Sprimont Rue des Spinettes, 16

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'agrément portant le n° 2019/04/005/A publié au MB le 3 avril 2019 ;

Vu la demande relative à une modification mineure introduite par la **Société Eloy Water de Sprimont** en date du 2 mars 2020 ;

Vu l'avis positif rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 9 avril 2020,

ARRETE

Article 1er. L'annexe du présent arrêté remplace l'annexe de l'agrément ministériel portant l'agrément des systèmes d'épuration individuelle **X-Perco® C 90 23 et 30 EH tricuve**, comme systèmes d'épuration individuelle portant le n° 2019/04/002/A.

Article 2. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur dans les 10 jours de sa signature.

Namur, le **- 2 JUIN 2020**



Céline TELLIER

Annexe

Principe et description des systèmes X-Perco® C 90 23 et 30 EH tricuive de la société Eloy Water sise à Sprimont Rue des Spinettes, 16

X-Perco® C 90 23 et 30 EH tricuive

Capacité : 23 et 30 EH

Type : extensif

PRINCIPE :

Installation à trois cuves : une cuve pour le prétraitement suivie de deux cuves, chacune pour un filtre à écoulement vertical garni de fibres de Xylit, alimentées en parallèle.
Stockage des boues primaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuves :

Cuves polyédriques en béton fibré (min 40 kg/m³) haute performance.

Classe de résistance : B 125 kN

Classe d'environnement EE4 et EA3

Classe de consistance : Slumpflow S4

Ciment : CEM I 52,5 R HES

Dispositif de prétraitement :

Cuve C90 6 m³, de volume utile 5,1 m³, hauteur d'eau 1,8 m et surface 2,9 m².

Entrée par Té Ø110 mm prolongé au droit du regard de visite.

Un dispositif de répartition, constitué d'un té et de deux brides de réglages, réalisés en PVC, répartit équitablement le flux d'eau prétraitée vers les deux sorties et les deux filtres.

Deux sorties par té plongeant de Ø110 mm, à environ 30 cm sous la surface, chacune équipée d'un préfiltre amovible. Le préfiltre est

- Soit une structure filamenteuse en polyéthylène montée sur un tuyau en polyéthylène et placée dans le Té de sortie ;
- Soit un préfiltre PL-122 : structure lamellaire en polypropylène placée à l'intérieur d'une enveloppe en polypropylène également, équipé d'un clapet à bille automatique intégré qui obture la sortie en cas de retrait du préfiltre.

Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement :

Filtres compacts :

Les filtres compacts sont installés dans deux cuves C90 6200 ou 6500.

Substrat :

Les filtres sont remplis de Xylit (fibre organique, dérivée du bois) sur une hauteur totale de 85 cm.

La surface horizontale de filtration de chaque filtre est de 4,7 ou 4,9 m².

Organe d'entrée :

L'eau usée prétraitée est répartie à la surface de chaque filtre par deux dispositifs de distribution constitués chacun

- Soit par 8 tuyaux perforés en PVC DN 32 de 0,85 mètre de long chacun, connectés à et disposés en étoile autour d'une coupole d'alimentation surmontée d'un auget basculant en PVC de 35 cm de long, déversant un volume de 1.4 L à chaque mouvement de bascule ;
- Soit par 4 tuyaux perforés en PVC DN 50 de 1 mètre de long chacun, connectés à et disposés en étoile autour d'un bac récepteur recevant les eaux d'un basculeur rotatif (caisson polymère de 30 cm de long).

Un dispositif de réglage permet la mise à niveau des systèmes de distribution.

Un dispositif de répartition, constitué d'un té et de deux brides de réglages, réalisés en PVC, répartit équitablement le flux d'eau prétraitée vers les deux systèmes de distribution.

Dispositif de sortie :

L'eau épurée est reprise en fond de chaque filtre, par deux tuyaux de PVC DN110 cranté de 3,2 m de long chacun (soit un total de 6,4 m par filtre), en « boucle », placés dans le substrat. Ces tuyaux de reprise sont également connectés à l'atmosphère par un tuyau vertical pour assurer l'oxygénation du filtre.

Gestion des boues :

Les boues primaires sont stockées dans la fosse septique. Le dispositif prévoit que les boues secondaires sont minéralisées au sein du filtre.

Hauteur maximum de stockage des boues dans le prétraitement : 115 cm.

Détection des dysfonctionnements :

Chaque filtre est équipé d'une sonde de détection d'eau (placée à environ 15 cm du fond du filtre), insérée dans un tuyau vertical relié au réseau de drainage/ventilation et couplée à un témoin lumineux et à une alarme sonore fonctionnant sur piles.

Accessibilité :

Le prétraitement est équipé de deux regards de visite Ø 62 cm.
Les cuves des filtres sont équipées chacune de trois regards de visite Ø 62 cm.

Dispositif d'échantillonnage :

Une chambre d'échantillonnage, conforme à l'annexe 3 de l'arrêté du 1/12/2016, doit être installée en aval du système.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant modification de l'agrément des systèmes d'épuration individuelle X-Perco® C 90 23 et 30 EH tricuive présentés par la Société Eloy Water sise à Sprimont Rue des Spinettes, 16.

Namur, le - 2 JUIN 2020

*La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal*



Céline TELLIER